

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°15 Congés

n°15

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 mars 1926

Numéro JO

n° 352 du 31/03/1926

Date du numéro

31 mars 1926

### TEXTE INTÉGRAL

M. Chauvet, procureur de la République, chef du service judiciaire à la Côte française des Somalis, qui comptera au 3 mai 1926 deux ans de séjour ininterrompu à la colonie, faisant suite à un séjour de 1 an, 7 mois et 23 jours à la Réunion, est autorisé à se rendre en France en congé administratif de six mois. Ce magistrat, qui voyage accompagné de sa femme, prendra passage sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti vers le 28 mars 1926.